

## Communiqué de presse

### Les agents de la Région se mobilisent contre une augmentation de leur temps de travail

### La CGT et SUD les invitent à manifester les 21 et 23 novembre contre la volonté de la Présidente Carole DELGA et de sa majorité régionale d'augmenter leur temps de travail

La Région se prépare à tenter d'imposer à ses agents une augmentation du temps de travail de 40 à 140 heures supplémentaires par an selon le poste de travail, le tout sans compensation salariale. Après des mois de négociations, et face aux délais impartis par la loi Notre qui a entraîné la fusion des deux anciennes régions et en a dicté les règles, l'intersyndicale CGT et SUD du Conseil Régional Occitanie appelle les agents régionaux à refuser une augmentation du temps de travail au sein des établissements scolaires, pour les métiers les plus pénibles, et à faire respecter la loi sur le temps de travail des fonctionnaires dans les services généraux (interdiction de l'écrtage, respect des heures supplémentaires, respect des repos de 11 heures, des récupérations, journée de solidarité proratisée pour les temps partiels...).

Pour se soumettre aux recommandations de la Cour des Comptes et du Gouvernement, la majorité régionale veut donc rajouter entre 40 heures et 140 heures par an de travail pour les agents des lycées en charge de l'accueil, de l'entretien, de la maintenance et de la restauration. **Autant de métiers usants pour lesquels la loi autorise de diminuer le temps de travail.**

**Nos syndicats demandent l'application de cette loi**, pour des agents dont la moyenne d'âge est élevée et les impacts du travail sur la santé nombreux.

Dans les services généraux, suite aux demandes de nos syndicats, l'administration a confirmé nos craintes : au premier trimestre 2017, les quelque 1865 agents qui pointent ont effectué l'équivalent de 100 postes par mois en heures non comptabilisées, dites « écrtées ». Cela révèle le manque criant d'effectifs et un alourdissement de la charge de travail suite à la fusion, qui a fait exploser les déplacements professionnels entre les deux anciennes capitales.

Malgré cela, les agents des services généraux devront travailler 4 jours de plus par an, après avoir travaillé bénévolement malgré eux depuis de longs mois, sans contrepartie. Pourtant, si la Loi fixe le temps de travail maximum, elle autorise la collectivité à conclure un accord pour maintenir le nombre d'heures actuellement travaillées. La Région ne peut pas se dire obligée d'appliquer la loi le matin - augmenter le temps de travail sans compensation salariale - et l'ignorer le soir - écrté illégalement les heures supplémentaires enregistrées par les pointeuses.

La CGT et SUD appellent les agents régionaux à se mobiliser contre l'augmentation du temps de travail et pour la réouverture des négociations pour le maintien de notre temps de travail actuel.

Plusieurs rassemblements sont prévus : le 21 novembre à midi à Toulouse et le 23 novembre à 9h à Montpellier, jour du comité technique paritaire où seront examinés ces règlements, mais aussi devant des lycées ou des maisons de Région sur l'ensemble du territoire.

Les autres syndicats ont répondu par la négative à notre appel de soutien des agents.

#### **Vos contacts :**

##### **CGT**

Didier PRANEUF : 06 75 51 87 04

Alain HUGUES : 06 47 57 10 73

##### **SUD**

Diane GUENOT : 06 16 86 34 53

Christian HEUILLET : 06 19 79 93 90